

Des mineurs non accompagnés suivent des cours de grec dans un centre d'accueil.

- Albanie
- Allemagne
- Andorre
- Autriche
- Belgique
- Chypre
- Danemark
- Espagne
- Estonie
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Islande
- Italie
- Lettonie
- Liechtenstein
- Lituanie
- Luxembourg
- Malte
- Monaco
- Norvège
- Pays-Bas
- Portugal
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Saint-Marin
- Saint-Siège
- Suède
- Suisse



| Environnement opérationnel |

Cette sous-région revêt une importance capitale pour le régime de protection internationale. D'après des chiffres provisoires, pendant la première moitié de 2010, neuf demandes d'asile sur dix en Europe ont été présentées dans des pays de cette sous-région. Pendant la même période, plus de 90 pour cent des décisions d'accorder le statut de réfugié en Europe y ont été prises, et la sous-région accueille presque tous les réfugiés acceptés en vue d'une réinstallation en Europe.



Europe septentrionale, occidentale et méridionale

Europe septentrionale, occidentale et méridionale



Les pays de la sous-région sont confrontés à des problèmes différents, mais souvent liés. Vingt d'entre eux sont membres de l'Union européenne (UE) et donc activement engagés dans les activités de l'UE pour créer un régime européen commun d'asile. Certains sont situés aux frontières extérieures de l'Union européenne, d'autres non. Tous doivent cependant relever le délicat défi consistant à protéger les réfugiés dans des mouvements migratoires mixtes complexes.

De plus, la sous-région comprend 15 des 20 principaux pays donateurs du HCR, elle représente plus de 40 pour cent des contributions du secteur privé au HCR et possède une société civile active et des médias influents.

Les principaux sujets de préoccupation du HCR concernent l'accès au territoire et aux procédures d'asile, la législation relative au statut de réfugié et aux formes complémentaires de protection, la qualité et la cohérence des décisions en matière d'asile, l'intégration des bénéficiaires de la protection internationale ainsi que la promotion et la mise en œuvre réussie de la réinstallation. Le HCR s'inquiète des différences dans les normes de protection appliquées à travers la sous-région, et des manifestations de racisme et de xénophobie.

Certains pays de la sous-région offrent de longue date l'asile et des possibilités de réinstallation à des individus pouvant y prétendre, alors que d'autres sont devenus plus récemment des pays d'accueil de réfugiés. Dans ces derniers, le HCR travaille étroitement avec les gouvernements pour améliorer et conserver leurs régimes de protection internationale.

Si le nombre global des demandes d'asile dans la sous-région est demeuré en général stable depuis 2008, on observe des disparités flagrantes d'un pays à l'autre. Certains ont enregistré une augmentation considérable du nombre de demandes, alors que d'autres ont connu une nette diminution.

Le nombre de demandeurs d'asile qui arrivent par voie maritime en Europe méridionale a fortement diminué. La coopération entre les États européens et les pays tiers pour prévenir les arrivées clandestines, y compris par interception en mer, semble expliquer cette diminution. Elle continue à susciter des inquiétudes quant à l'accès au territoire et aux procédures d'asile pour ceux qui sont en quête de protection.

Compte tenu des vastes disparités dans le nombre de demandes d'asile reçues par les différents États, la mise en œuvre du règlement Dublin II, qui identifie l'État responsable de l'examen d'une demande d'asile, a stimulé un débat plus large sur le partage des responsabilités au sein de l'Union européenne. Ce débat s'est centré sur la Grèce, où le Gouvernement a lancé une refonte de son système d'asile, avec l'appui du HCR. Il s'agit là d'un processus à long terme auquel le HCR participera étroitement tout au long de l'année 2011 et après.

Certains pays ont enregistré une hausse considérable du nombre de demandes d'asile de la part d'enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, principalement originaires d'Afghanistan et de Somalie. Le HCR demeurera pleinement engagé dans le débat politique sur les réponses proposées à cette tendance préoccupante.

Stratégie en 2011

Trois bureaux régionaux, à Bruxelles, Stockholm et Rome, cherchent à garantir la cohérence du travail du HCR dans cette sous-région. Ils coordonnent leurs activités avec le bureau régional de Budapest afin que les stratégies aillent dans le sens de celles mises en œuvre dans les pays d'Europe centrale.

L'approche du HCR dans la sous-région est destinée à : i) protéger l'espace de protection internationale et renforcer ou

conserver des régimes d'asile efficaces ; ii) promouvoir des solutions durables par l'intégration et la réinstallation ; et iii) mobiliser des ressources et un soutien pour le travail du HCR dans le monde.

Le Haut Commissariat cherche à atteindre ces objectifs par la collaboration avec les institutions de l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'OIM, ainsi qu'avec des ONG, des juristes, des universitaires et d'autres partenaires. Le HCR continuera de souligner la nécessité de politiques fondées sur des faits, et il utilisera les évaluations participatives pour recueillir des renseignements sur les personnes relevant de sa compétence. Compte tenu de sa responsabilité statutaire en matière de supervision des conventions internationales pour la protection des réfugiés, le HCR demeurera engagé aux niveaux national et régional dans la formulation de la législation et la pratique relatives aux réfugiés.

Le HCR soutiendra l'Union européenne dans ses progrès vers l'établissement d'un régime européen commun d'asile et d'un bureau européen d'appui en matière d'asile (BEA). Le Haut Commissariat sera représenté au Conseil de gestion du BEA et créera un poste pour garantir une liaison constructive avec cet organe. Les dispositions actuelles de travail avec l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX) et l'Agence des droits fondamentaux de l'UE seront maintenues.

Contraintes

Les migrations et l'asile, conjointement avec les considérations de sécurité, sont des sujets de première importance dans la sous-région. Les changements politiques peuvent apporter des réorientations de politique, ayant des répercussions directes sur la protection internationale, y compris l'accès au territoire et aux procédures d'asile, ainsi que sur l'appui à l'intégration. La surveillance des frontières, les sanctions pour entrée clandestine et le recours accru à la détention sont autant de mesures qui touchent les demandeurs d'asile. Garantir l'application uniforme des normes juridiques en évolution de l'Union européenne demeure un défi ambitieux. La situation économique peut aussi avoir un retentissement négatif sur les attitudes des communautés hôtes à l'endroit des demandeurs d'asile et des réfugiés. Le racisme et la xénophobie touchent les personnes relevant de la compétence du HCR.

Opérations

• Préserver l'espace de protection internationale et renforcer l'efficacité des régimes d'asile

Dans beaucoup de pays de la sous-région, en particulier à Chypre, en Espagne, en Grèce, en Italie et à Malte, les activités du HCR seront dominées par les difficultés liées aux flux mixtes de migrants illégaux. Dans tous ces pays, le HCR s'efforcera de promouvoir des mesures aux frontières tenant compte des impératifs de protection, afin de permettre aux personnes en quête de protection d'être correctement identifiées et d'avoir accès aux territoires et aux procédures destinées à évaluer leurs besoins.

En France, le HCR continuera son travail dans la région de Calais afin de veiller à ce que les normes internationales de protection soient respectées. Dans l'ensemble de la sous-région, le HCR plaidera en faveur de solutions de remplacement à la

détention et de mesures appropriées pour les individus vulnérables.

Le HCR offrira des conseils techniques et son soutien aux niveaux national et européen. Il présentera son point de vue aux tribunaux nationaux ou régionaux si nécessaire afin de maintenir et d'améliorer les normes de protection et de promouvoir une meilleure qualité et une meilleure cohérence des décisions relatives à l'asile. Le projet régional relatif à la qualité des régimes d'asile, mis en œuvre en Europe centrale, est étendu à l'Europe méridionale. Ce projet est soutenu par le Fonds européen pour les réfugiés.

Le Haut Commissariat travaillera aussi avec des gouvernements d'Europe méridionale pour améliorer l'équité et l'efficacité des procédures d'asile et créer des mécanismes pour les évaluer. Des projets similaires sont aussi prévus, ou déjà en cours, en Autriche, en Irlande, au Royaume-Uni et en Suède, ainsi qu'en Europe centrale. Le HCR continuera d'assumer son rôle opérationnel dans les procédures nationales d'asile en France, en Espagne et en Italie, et assurera cette fonction en Grèce dans le contexte de la prochaine réforme du régime d'asile du pays. Dans tous ces pays, le HCR plaidera pour une protection adaptée des enfants non accompagnés ou séparés de leur famille.

Afin de mieux comprendre la question de l'apatridie dans cette sous-région, le HCR renforcera son analyse des caractéristiques et des droits des non-citoyens et des apatrides. Il s'emploiera également à leur trouver des solutions et exhortera davantage d'États à adhérer aux Conventions internationales sur l'apatridie.

• Promouvoir des solutions durables par l'intégration et la réinstallation

Trouver des solutions durables pour les personnes relevant de sa compétence, par l'intégration et la naturalisation des bénéficiaires de la protection internationale, demeurera une priorité du HCR. Le Haut Commissariat soulignera la nécessité de tenir compte de l'âge, du genre et d'autres facteurs de diversité, et accordera une attention particulière à l'importance du regroupement familial pour le succès de l'intégration.

Le HCR travaillera également étroitement avec les États et la Commission européenne pour multiplier les possibilités de réinstallation, et il participera aux efforts pour promouvoir le partage des responsabilités au sein de l'Union européenne. Une attention plus particulière sera donnée à la nécessité d'un appui structuré à l'intégration dans les nouveaux programmes de réinstallation.

• Mobiliser le soutien pour le travail du HCR dans le monde

Les partenariats avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales sont essentiels pour le travail du HCR dans le monde. Un nombre important de principaux donateurs et partenaires d'exécution et de plaidoyer se trouvent dans cette sous-région et apportent un appui politique et financier au travail d'ensemble du Haut Commissariat dans le monde. Le HCR continuera de mobiliser des ressources auprès de bailleurs de fonds gouvernementaux, intergouvernementaux et privés. Les bureaux dans la sous-région s'efforceront d'obtenir une compréhension massive du travail du HCR par l'opinion publique et de renforcer l'appui aux personnes relevant de sa compétence.

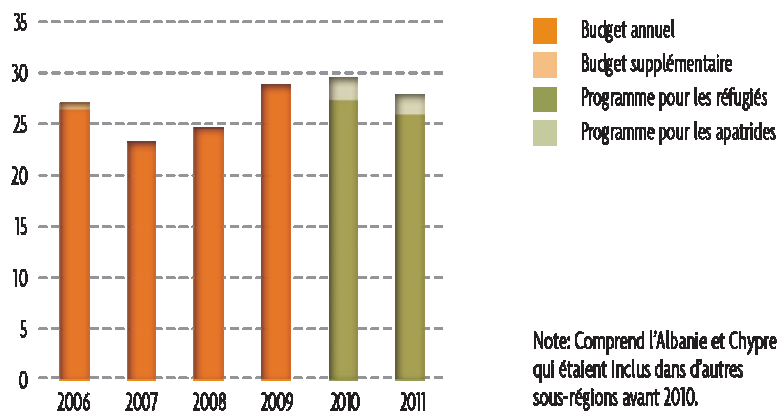
Informations financières

Le niveau du budget pour 2011 est comparable à celui de 2010. Près de 93 pour cent du budget pour la sous-région en 2011 seront alloués à des activités qui concernent les réfugiés et les demandeurs d'asile, le reste allant aux apatrides. Les

principales composantes resteront les activités liées à la qualité des décisions en matière d'asile, la promotion de l'intégration ainsi que l'identification et la résolution des situations d'apatridie.

Budget du HCR en Europe septentrionale, occidentale et méridionale 2006 – 2011

Millions (dollars E.-U.)



Budget du HCR pour l'Europe septentrionale, occidentale et méridionale (dollars E.-U.)

OPÉRATION	2010 BUDGET RÉVISÉ	2011		TOTAL
		PROGRAMME POUR LES RÉFUGIÉS PILIER 1	PROGRAMME POUR LES APATRIDES PILIER 2	
Allemagne ¹	4 795 258	11 471 349	1 171 946	12 643 295
Bureau régional en Belgique ²	2 870 188	0	0	0
Espagne	4 032 680	0	0	0
France	687 263	0	0	0
Irlande	11 680 930	10 608 750	81 473	10 690 223
Bureau régional en Italie ³	1 516 550	1 356 762	234 190	1 590 952
Royaume-Uni	2 232 378	2 210 577	469 541	2 680 118
Bureau régional en Suède ⁴	1 634 355	0	0	0
Total	29 449 601	25 647 438	1 957 150	27 604 588

¹ Inclut les activités en Autriche.

² Inclut les activités au Luxembourg, aux Pays-Bas, en France, en Allemagne, en Autriche, en Irlande, au Royaume-Uni et du bureau de liaison en Suisse.

³ Inclut les activités en Albanie, à Chypre, à Malte et au Portugal.

⁴ Inclut les activités au Danemark, en Estonie, Finlande, Islande, Lettonie, Lituanie et Norvège.